



RILLIEUXLAPEPE.FR

POLLUTION : CIRCULATION DIFFÉRENCIÉE SUR CALUIRE, LYON ET VILLEURBANNE

TRANSPORTS, ENVIRONNEMENT

24/11/2020

Mise à jour le 27 novembre 2020

Pour lutter contre la pollution aux particules fines, le préfet, en lien avec la Métropole de Lyon, a mis en place la circulation différenciée à Caluire, Lyon et Villeurbanne. Les véhicules sans vignette ou équipés de vignettes Crit'air 3, 4 ou 5 n'ont plus le droit de rouler sur ces trois communes. Seuls les véhicules avec une vignette Crit'Air 0, 1 ou 2 sont autorisés à circuler.

La circulation différenciée sera maintenue jusqu'à la fin de l'épisode de pollution. La décision est prise chaque jour par la préfecture, une fois que les taux de pollution sont connus.



Les axes routiers suivants ne sont pas concernés :

- ▶ boulevard périphérique Nord ;
- ▶ voie métropolitaine M7 (ex A7) ;
- ▶ autoroute A7 ;
- ▶ voie métropolitaine M6 (ex A6) ;
- ▶ tunnel sous Fourvière.

La vitesse est réduite de 20 km/h sur toutes les routes limitées à 90 km/h et plus, et elle est réduite à 70 km/h sur les routes limitées à 80 km/h.

Les automobilistes qui n'ont pas encore acheté leur **vignette Crit'air** peuvent le faire en ligne sur certificat-air.gouv.fr – Un récépissé leur sera immédiatement délivré et pourra être présenté en cas de contrôle.

La circulation différenciée sera maintenue jusqu'à la fin de l'épisode de pollution. La décision est prise chaque jour par la préfecture, une fois que les taux de pollution sont connus.

LAISSEZ VOTRE VOITURE AU GARAGE

Pour **améliorer la qualité de l'air et faire baisser le trafic**, la Métropole met en place plusieurs dispositifs avec ses partenaires :

- ▶ Le covoiturage via la plateforme www.covoiturage-grandlyon.com,
- ▶ La gratuité de [Vélo'V](#) pour la première demi-heure d'utilisation,
- ▶ Un [Tick'Air au tarif de 3 euros](#) par jour pour voyager en illimité sur l'ensemble du réseau TCL sera proposé dans les prochains jours.

DEPUIS LE 23 NOVEMBRE, D'AUTRES MESURES S'APPLIQUENT :

Chez vous :

- ▶ le brûlage des déchets verts est totalement interdit ;
- ▶ la température de chauffage doit être réduite, idéalement à 18°C ;
- ▶ les feux de bois dans les cheminées ouvertes sont interdits ;
- ▶ les travaux d'entretien ou de nettoyage avec des outils non électriques ou avec des produits à base de solvants organiques (white-spirit, peinture, vernis) doivent être reportés à la fin de l'épisode de pollution.

Dans le secteur agricole

- ▶ l'écobuage est interdit dans tout le département du Rhône ; aucune dérogation possible
- ▶ le brûlage des produits agricoles et forestiers est interdit sur l'ensemble du département ; aucune dérogation possible

Dans le secteur industriel

- ▶ activation des systèmes de dépollution renforcés ;
- ▶ réduction des émissions des établissements industriels ;
- ▶ l'utilisation de groupes électrogènes n'est autorisée que pour l'alimentation électrique essentielle
- ▶ utilisation du combustible le moins polluant s'impose ;
- ▶ l'usage des engins thermiques doit être limité au profit des engins électriques.

Sur les chantiers et dans les carrières

- ▶ les travaux générateurs de poussières doivent être réduits ;
- ▶ l'usage des engins thermiques doit être limité au profit d'engins électriques ;
- ▶ l'utilisation de groupes électrogènes, pendant la durée de l'épisode de pollution, n'est autorisée que pour l'alimentation électrique essentielle

POUR LES PERSONNES VULNÉRABLES

Les personnes vulnérables et sensibles à la pollution sont invitées à :

- ▶ éviter les activités physiques intenses ;
- ▶ reporter les activités qui demandent le plus d'effort ;
- ▶ s'éloigner des grands axes routiers aux périodes de pointe ;
- ▶ demander conseil à un médecin en cas de gêne respiratoire ou cardiaque.

En règle générale :

- ▶ privilégier les sorties plus brèves et celles qui demandent le moins d'effort ;
- ▶ limiter les activités physiques intenses.

VILLE DE RILLIEUX-LA-PAPE
Hôtel de ville - 165, rue Ampère
69140 Rillieux-la-Pape

<https://www.rillieuxlapape.fr/actualites-20/pollution-circulation-differenciee-sur-caluire-lyon-et-villeurbaine-12592.html?cHash=38bcf71c502f1cebb41df10cd518c717>